

# Transfert des établissements au 1er janvier 2026



En fonction des régions, nous constatons que les échanges entre les établissements MGEN et VYV3 sont plus ou moins fluides. La Tension est parfois palpable et les attentes différentes.

La direction régionale de VYV3 cœur d'Aquitaine a clairement exprimé sa volonté de faire passer certains salariés des fonctions support de la Convention Collective FEHAP 51 à l'ANEM. Sur ce point, la MGEN est très claire :

**Seuls les salariés de l'EHPAD Ste Feyre passeront à l'ANEM (personnel soignant uniquement). Tous les salariés des fonctions support (RH et comptabilité) resteront donc sous la CC 51 FEHAP tel que stipulé dans l'accord de transition, tant qu'ils sont rattachés au SMR de Ste Feyre.**

Cet accord de transition, signé entre la MGEN, ses organisations syndicales et VYV3, semble devenir une vraie contrainte pour notre futur employeur VYV3.

**L'UNSA reste vigilante et se fait le relais de toute tentation de déroger à ce cadre.**



L'ESM de Toulouse, les SMR de l'Arbizon, des 3 Epis et de Sainte Feyre vont quitter la MGEN pour intégrer les régions VYV3.

**Une équipe UNSA restera en place dans chacune de ces régions et saura vous accompagner dans ce transfert.**



# Transfert des établissements au 1er janvier 2026

## Compte Epargne Temps transféré



Comme le prévoyait l'accord de transition, les régions Vyv3 de la vague 2 se sont engagées dans les négociations sur le CET.

Les salariés pourront donc transférer leur CET dans la région Vyv3 cœur d'Aquitaine (Sainte Feyre).

La signature est en cours de finalisation sur la région Vyv3 Est (SMR 3 épis, CMD Nancy et de Strasbourg).

Dans la région VYV3 Terr d'Oc (SMR Arbizon et ESM Toulouse) , le CET initialement réservé aux cadres au forfait et aux plus de 55 ans est étendu à tous les salariés MGEN transférés. Attention, même si vous pourrez transférer votre CET, seuls les cadres aux forfaits et les plus de 55 ans pourront continuer d'alimenter ce compte (dans la limite du plafond fixé par la région)

### Pas de perte de données lors du transfert

Tous les répertoires/ documents/ fichiers enregistrés sur votre session (ordinateur ou cloud) seront transférés et resteront disponibles après le passage à Vyv3.

### Boîtes à questions spécial transfert

Des boîtes à questions ont été mises à disposition pour tous les salariés afin de pouvoir répondre aux inquiétudes en lien avec le transfert. Vous pouvez d'ailleurs le consulter sur <https://info.vyv3.fr/faq/>



**Si toutefois vous avez un doute sur les réponses apportées par votre direction ou par VYV3, l'équipe UNSA est là pour vous répondre.**

